

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

1 8 AVR. 2023

et publication ou notification le : 2 1 AVR. 2023

## **DECISION DU MAIRE**

Objet : Convention de prestations de service entre la Ville de Nanterre et la Croix-Rouge Française pour un accompagnement dans la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours le samedi 13 mai lors du festival EcoZone.

## LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22.

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu le projet de convention établie entre la Ville de Nanterre et la Croix-Rouge française pour l'accompagnement dans la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours le samedi 13 mai lors du festival EcoZone.

Considérant que la Ville de Nanterre et la Croix-Rouge française ont convenu de la nécessité de dispositifs prévisionnels de secours.

Considérant que la ville de Nanterre souhaite mettre en place les dispositifs prévisionnels de secours pour les visiteurs et les agents du festival EcoZone.

Considérant que la Ville de Nanterre confie à la Croix-Rouge française une mission d'accompagnement à la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours le samedi 13 mai lors du festival EcoZone.

## DECIDE

Article unique: Approuve la convention de prestations de service par laquelle la Ville de Nanterre confie à la Croix-Rouge française pour un accompagnement dans le cadre de la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours le samedi 13 mai lors du festival EcoZone.

Nanterre, le

1 8 AVR. 2023

Le Maire de Nanterr